

SOMMAIRE

Avant-popos.....	3
Avis généraux.....	4
Avis des commissions.....	9
Commission Démographie et questions sociales.....	9
Commission Emploi, qualification et revenus du travail.....	13
Commission Entreprises et stratégies de marché.....	17
Commission Environnement et développement durable.....	21
Commission Services publics et services aux publics.....	25
Commission Système financier et financement de l'économie.....	29
Commission Territoires.....	33
Commission Évaluation du recensement de la population.....	37
Annexes.....	39
Liste des sigles utilisés dans le rapport.....	39

Avant-popos

Ce document présente le programme de moyen terme 2024-2028 du Cnis. Il exprime, sous la forme de recommandations adressées à la Statistique publique, les attentes de la société en informations statistiques sur des sujets qu'elle considère comme majeurs.

Pour recueillir ces attentes, le Cnis a mobilisé plusieurs canaux. Il s'est d'abord appuyé sur ses sept commissions thématiques comme lieux d'échanges entre producteurs et utilisateurs de statistiques publiques. Chaque commission procède régulièrement à un état des lieux des différents dispositifs d'observation destinés à traiter les sujets de son domaine de compétences, état des lieux qui permet notamment de révéler des attentes insatisfaites. Le Cnis en a fait le bilan sur la période 2019-2023. Le Cnis a aussi tiré les enseignements des colloques ou rencontres qu'il a organisés sur des thèmes au centre des débats de société actuels : la transition écologique, les panels, les appariements de données individuelles, ainsi que le questionnaire et la diffusion du recensement de la population. Il s'est également appuyé sur les recommandations du groupe de concertation Résil (projet de répertoire statistique d'individus et de logements).

Enfin, le Cnis a donné la parole aux internautes, en mettant en ligne sur son site un questionnaire les invitant à citer des sujets qu'ils tiennent pour importants et qu'ils souhaitent retrouver dans le programme de moyen terme. Les personnes qui le souhaitaient pouvaient laisser leurs coordonnées et deux *focus groups* ont pu être organisés avec ces personnes autour des thématiques de la transition écologique et des statistiques sociales.

Les recommandations figurant dans les pages suivantes doivent beaucoup aux résultats de cette consultation et des échanges qui ont eu lieu dans les *focus groups*. Elles prennent la forme d'avis, qui ont été formellement adoptés par le Cnis réuni en assemblée plénière le 23 janvier 2024.

La dizaine d'avis, souvent ambitieux, au programme de chaque commission pour les cinq prochaines années n'épuise pas la liste des sujets qu'elle traitera. Chaque commission doit pouvoir s'adapter aux événements imprévus qui peuvent se présenter, comme cela a été le cas lors de la crise sanitaire de 2020 mais aussi continuer à suivre les travaux bien engagés dans le cadre du précédent moyen terme sur des questions tout aussi importantes que celles retenues pour la période 2024-2028.

L'enjeu de ce programme de moyen terme, s'il était besoin de le préciser, est de satisfaire les attentes de toutes celles et de tous ceux qui, dans un monde saturé d'informations, ont besoin de statistiques de qualité qui répondent à leurs interrogations et sur lesquelles s'appuyer en toute confiance.

Avis généraux

Ces dernières décennies, plusieurs transformations majeures marquent l'économie et la société françaises, comme la plupart des autres pays. Les statistiques publiques doivent permettre d'appréhender ces évolutions et de fournir les informations permettant d'éclairer leurs enjeux et leurs impacts, ce qui pourrait nécessiter d'adapter les outils d'observation, les référentiels ou métriques statistiques existants pour mieux rendre compte de ces phénomènes.

La transition écologique représente un enjeu majeur impliquant des changements profonds dans de multiples domaines pour répondre aux défis liés à l'urgence climatique, à la dégradation accélérée de la biosphère, et à la difficile soutenabilité de nos modes de vie.

La numérisation de l'économie influence les processus de production, le travail, l'éducation, les modes de communication et de consommation, entre autres. Ce progrès technique généralisé bénéficie largement à la société d'un côté, mais il est aussi source de craintes, comme en témoignent les débats sur l'intelligence artificielle générative, sur la fracture numérique, ou sur la protection de la vie privée.

La mondialisation des économies favorise les échanges commerciaux et ouvre de nouveaux marchés, mais elle crée des interdépendances entre les pays et peut fragiliser les économies en cas de crise. Elle rend aussi plus complexe l'observation de la localisation des activités et des échanges.

Comme la plupart des économies développées, la société française est amenée à repenser son fonctionnement en lien avec le vieillissement de la population, qui soulève notamment des questions d'équité intergénérationnelle.

A ces transformations structurelles se sont ajoutées dans les années récentes des crises mondiales, sanitaire et géopolitique, qui ont augmenté les besoins d'informations rapides dans différents domaines.

Face à une société toujours plus complexe, les utilisateurs sont aussi en attente d'éclairages quantitatifs. Bien que largement couverts par les données et statistiques existantes, dont la précision et le champ couvert augmentent régulièrement, certains sujets comme la mesure de l'inflation, des niveaux de vie ou encore des inégalités sont encore sujets à débat, voire incompréhension. Il importe, à cet égard, que les statistiques puissent éclairer divers aspects d'un phénomène pour rester pertinentes.

En outre, de plus en plus de problématiques émergent qui nécessitent une approche transversale dans la manière dont les politiques publiques les abordent (le handicap, la maltraitance, les difficultés auxquelles les jeunes sont confrontés...) et sans doute également dans la mobilisation des statistiques.

Face à ces défis, la statistique publique est forte d'atouts nombreux, elle produit et diffuse des informations cohérentes dans l'espace et dans le temps en direction des différents publics. Elle a prouvé pendant la crise sanitaire sa capacité d'adaptation pour continuer à produire les statistiques utiles et sa réactivité pour éclairer des phénomènes soudains et majeurs.

Elle est toutefois confrontée à la multiplication d'informations ou de données alternatives. Dans ce contexte, la qualité des statistiques publiques doit être réaffirmée. Pour autant, il importe que celles-ci puissent tirer parti des opportunités qu'offre l'utilisation de nouvelles sources de données (données privées, objets connectés, etc.) pour mieux répondre aux attentes, dans le strict respect de la vie privée.

Le Conseil est attaché à une statistique publique indépendante qui a les moyens d'alimenter le débat public. Il affirme sa volonté de contribuer à l'accroissement de la pertinence et de la transparence de la statistique publique en renforçant le dialogue entre tous ses producteurs et ses utilisateurs.

Il rappelle que l'adéquation des ressources aux exigences statistiques est l'un des 15 principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et demande que les moyens budgétaires et humains permettent au service statistique public de remplir ses fonctions.

Pour la période qui s'ouvre avec ce programme 2024-2028 du Cnis, un des enjeux majeurs pour la statistique publique sera de rester la source d'information de référence pour le débat public, l'éclairage des politiques et décisions.

Le Cnis doit, quant à lui, inscrire son action dans une vision transversale des statistiques et affirmer son rôle au cœur des dispositifs mis en place pour observer et documenter les thématiques qui engendrent des besoins d'information nouveaux ou renouvelés et font l'objet des politiques publiques nationales ou infranationales.

Rendre compte d'un monde qui se transforme

Avis n° 1 : Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux

Le Conseil salue les travaux de la statistique publique réalisés pour suivre la transition écologique et les mesures prises pour limiter les effets du réchauffement climatique. Il souligne la nécessité de poursuivre ces travaux et de compléter les statistiques actuelles, dans une approche systémique.

Le conseil demande que les statistiques macroéconomiques prennent davantage en compte les atteintes à l'environnement, au-delà de la performance économique, dans un cadre conceptuel cohérent avec la comptabilité nationale. Il recommande d'enrichir les comptes économiques de l'environnement.

Il souhaite également que les statistiques publiques puissent éclairer les différences de situation et de comportement des agents économiques (entreprises, ménages, acteurs publics) et des territoires vis-à-vis de la transition écologique (émissions de CO₂, coût et bénéfices de la transition...) et constituent des référentiels pérennes permettant d'éclairer les choix publics et privés.

Avis n° 2 : Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société

Les processus numériques modifient en profondeur les échanges économiques et sociaux, rendant certaines métriques obsolètes, telles les approches statistiques sectorielles du numérique.

Le conseil recommande que les statistiques publiques permettent de suivre la numérisation de l'économie et ses impacts, dans un cadre harmonisé au plan international. Il invite notamment à compléter les statistiques macroéconomiques au regard des nouveaux biens et services numériques et à observer la transformation numérique des entreprises. Il encourage également les mesures des compétences numériques des personnes et de l'impact du numérique sur le bien-être et les conditions de vie, ainsi que sur l'accès aux services publics.

Avis n° 3 : Inscrire la statistique publique dans une perspective internationale

Le phénomène mondial des économies en crise et les enjeux environnementaux augmentent le besoin de placer les travaux de la statistique publique dans une perspective plus large, européenne voire internationale.

La statistique publique doit continuer de prendre une part active dans les travaux internationaux et européens qui conduisent à la définition de normes statistiques s'imposant aux producteurs. Dans ce cadre, le Conseil souhaite que les besoins des utilisateurs de statistiques nationales et européennes soient davantage pris en compte dans l'élaboration des programmes statistiques européens.

Le Conseil préconise d'approfondir et d'élargir le champ des travaux de comparaisons européennes ou internationales et de veiller, à cet effet, à améliorer et documenter la comparabilité des statistiques à une échelle européenne voire internationale.

Avis n° 4 : Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques

Le vieillissement de la population a des répercussions sur l'ensemble de la société et sur l'économie. A l'autre bout de l'échelle, les jeunes (dont les enfants) ont subi de plein fouet la crise sanitaire avec des répercussions aussi bien sur leurs conditions de vie que sur leur parcours dans le système éducatif et leur insertion dans la vie professionnelle.

Le Conseil demande que les jeunes et les personnes âgées, des seniors au grand âge, fassent l'objet de travaux approfondis et que les statistiques soient mobilisées pour étudier des sujets tels que la pauvreté des jeunes (en particulier des étudiants), les conditions de vie par âge, le travail des seniors, la santé et la dépendance. Il souhaite également que les conséquences économiques, sociales et sociétales du vieillissement de la population soient mieux documentées.

Il recommande que les statistiques couvrent mieux les populations des jeunes et des plus âgés, notamment par l'inclusion plus systématique des personnes vivant en collectivité (établissements médico-sociaux, résidences universitaires...).

Éclairer les débats dans une société complexe

Avis n° 5 : Enrichir les travaux sur les inégalités et les discriminations

Le Conseil se félicite des progrès réalisés en matière d'observation des inégalités, sur les plans macroéconomique et microéconomique.

Le Conseil recommande de poursuivre et développer les mesures des inégalités de toutes natures en mettant l'accent sur les inégalités d'accès (accès aux services publics, aux équipements, aux soins, fracture numérique...) ainsi que sur le cumul de différents types d'inégalités, leur évolution dans le temps et la reproduction des inégalités entre les générations.

Le Conseil sera attentif au suivi des conclusions du groupe de travail du Cnis sur l'observation des discriminations.

Avis n° 6 : Mieux éclairer les débats sur les mesures de l'inflation et du niveau de vie

La mesure de l'inflation par l'indicateur statistique principal qu'est l'indice des prix à la consommation donne lieu à des incompréhensions récurrentes du public. Si les conventions internationales qui le fondent ne sont pas contestables, un seul indicateur ne peut à lui seul résumer la diversité des modes de consommation, ni leur évolution.

Le Conseil souhaite que la statistique publique puisse apporter des approches complémentaires à la mesure de l'inflation pour éclairer des sujets en débat, notamment la composition du panier de biens et services retenus et les transformations de la consommation (transition écologique, numérisation de l'économie) ou encore les impacts individuels différenciés de l'inflation sur les niveaux de vie (selon la situation financière, la composition du ménage, le type de consommation, la localisation, le type d'habitat...).

Avis n° 7 : Mieux prendre en compte les besoins sociaux en matière de statistiques de santé et renforcer la coordination entre producteurs pour y répondre

La crise sanitaire a renforcé le besoin de disposer de données fiables, rapides et cohérentes sur l'état de santé de la population et l'offre de soins. Constatant plus généralement la difficulté des utilisateurs à appréhender l'ensemble des informations produites par les différents acteurs de la statistique publique, de la recherche épidémiologique ou d'autres administrations et leur articulation, le Conseil lancera, à l'issue de l'exercice d'état des lieux mené par le Système Statistique Européen, une concertation spécifique ou un groupe de travail, en vue de préciser le rôle de la statistique publique en matière de coordination des statistiques de santé, d'augmenter la visibilité des données existantes, de cerner les besoins statistiques insuffisamment couverts et de faire des propositions pour y répondre.

Avis n° 8 : Des données territoriales par et pour les territoires

Le Conseil note avec satisfaction les progrès réalisés dans l'élaboration d'outils qui permettent la mise à disposition d'informations plus riches et à des échelles territoriales plus fines avec un niveau de qualité suffisant tout en ayant conscience des enjeux de respect de la confidentialité.

Le Conseil recommande de poursuivre les efforts engagés pour produire plus systématiquement des statistiques à des échelles géographiques fines qui ne suivent pas nécessairement les découpages administratifs, avec un niveau de qualité suffisant.

Afin de pouvoir mieux comparer les territoires, le Conseil invite les producteurs nationaux ou locaux de statistiques à se coordonner et à améliorer la qualité des données produites (en matière notamment de couverture et d'harmonisation), et soutient le partage de bonnes pratiques entre producteurs.

Le Conseil recommande qu'une attention particulière soit apportée au suivi statistique de la transition écologique dans les territoires.

Innover pour mieux répondre aux besoins

Avis n° 9 : Donner un cadre à l'utilisation statistique de nouvelles sources de données

La crise sanitaire a renforcé l'intérêt de la mobilisation de l'ensemble des données disponibles, et notamment les sources privées, pour produire de manière réactive des statistiques adaptées et pertinentes.

Le Cnis demande que les administrations diffusant des statistiques d'intérêt général se coordonnent avec le service statistique public en matière de méthodes et de bonnes pratiques.

Il invite également le service statistique public et les détenteurs de données privées à établir des partenariats pour le partage de ces données en vue de développer de nouvelles statistiques en tant que de besoin. Il recommande de mettre en place un cadre adapté pour pérenniser l'utilisation des sources privées dans le contexte de l'évolution de la réglementation européenne. Le Conseil contribuera à assurer une concertation de qualité en amont sur les besoins et usages pertinents des données.

Avis n° 10 : Développer un cadre de référence et une déontologie adaptés aux appariements de données individuelles

Encouragé de longue date par le Cnis, le recours aux informations issues de sources administratives et aux appariements de données individuelles constitue aujourd'hui un moyen de développer et d'enrichir le système d'information statistique avec de multiples bénéfices pour la connaissance (croisement de thématiques, suivi longitudinal, précision augmentée...).

Le Conseil invite à harmoniser et standardiser les méthodes d'appariements dans un objectif de qualité.

Dans un contexte de facilité technique croissante des appariements de sources exhaustives, qui peuvent présenter des risques pour la sécurisation des données personnelles, il recommande, de définir et de mettre en place un cadre de référence et une déontologie adaptés à ces traitements de données, pour en assurer un haut niveau de sécurité et une bonne information du public, dans la suite des recommandations du groupe de concertation Résil.

Avis n° 11 : Faciliter l'orientation des utilisateurs dans les statistiques disponibles et poursuivre les efforts de pédagogie

Dans un contexte d'abondance d'informations chiffrées et de concurrence croissante sur le marché de l'information, les statistiques publiques doivent avoir valeur de référence et être aussi suffisamment visibles et accessibles.

Le Conseil souhaite que les utilisateurs puissent être orientés dans l'ensemble des statistiques publiques disponibles, en fonction de leurs besoins et de leurs usages.

Pour augmenter la confiance du public dans les statistiques officielles, il encourage également les démarches de communication pro-actives à destination des non-experts.

Avis des commissions

Commission Démographie et questions sociales

Les avis de la commission « Démographie et questions sociales » s’inscrivent, dans leur majorité, dans les préoccupations exprimées dans les avis généraux. Ils sont classés suivant cinq grandes thématiques : « conditions de vie, transition écologique et inflation », « inégalités », « enjeux générationnels », « observer les vulnérabilités » et « familles ».

Les deux premiers avis interrogent l’impact de la transition écologique sur les conditions de vie et les liens entre inflation et modes de vie et de consommation des ménages. Ce dernier avis incite la Statistique publique à analyser également les effets de la transformation numérique sur la consommation des ménages.

Les inégalités, thème récurrent de la commission, mais qui nécessite encore des développements, seront abordées sous l’angle des inégalités sociales de santé (avis n°3), des inégalités de revenus et de patrimoine (avis n°4), et de la transmission intergénérationnelle des inégalités (avis n°5).

Les avis classés dans la thématique enjeux générationnels déclinent l’avis général n°4 et suggèrent de s’intéresser aux conditions de vie des jeunes (avis n°6) d’une part et de celles des seniors d’autre part (avis n°7).

La thématique « observer les vulnérabilités » propose de se pencher sur deux sujets d’actualité qui n’ont pas encore été abordés dans le cadre des travaux du Cnis : la maltraitance envers les personnes vulnérables (avis n°8) et la connaissance des proches aidants (avis n°9), sujets sur lesquels la connaissance statistique doit progresser. Pour ces deux avis, il est recommandé d’ouvrir la réflexion à l’ensemble des acteurs de ces domaines et de coordonner les statistiques qui y ont trait. Le dernier avis (n°10) demande que les changements qui se sont opérés récemment dans le domaine de la famille soient documentés.

Conditions de vie, transition écologique et inflation

Avis n° 1 : Observer l’impact de la transition écologique sur le comportement des ménages et leurs conditions de vie

La transition écologique a et aura des répercussions sur les modes de vie des ménages.

Le Conseil souhaite disposer des informations statistiques nécessaires pour mieux éclairer le lien entre la transition écologique et les comportements des ménages et des individus qui les composent au travers de leur consommation, pratiques culturelles et de loisir, choix résidentiels et sur leurs conditions de vie en général. Il recommande également d’éclairer le coût et les bénéfices de la transition écologique pour les ménages.

Avis n° 2 : Mieux appréhender les liens entre l'inflation et l'évolution des modes de vie et de consommation des ménages

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur composition, leur localisation mais également de leur niveau de vie, leur âge et mode de vie.

Le Conseil préconise d'éclairer comment le choc d'inflation constaté depuis 2021 se distribue en fonction des différentes catégories de ménages et comment les ménages arbitrent face à ce choc (renoncements, déplacements de consommation, évolution du recours à l'aide alimentaire...).

Le Conseil recommande de documenter l'évolution des modes de consommation des ménages, en lien avec la transformation numérique (ventes en ligne, achats à l'international, services de plateformes d'intermédiation, surcroît d'activité, désépargne, endettement...) et l'évolution des normes environnementales, ainsi que leur incidence sur l'indice des prix à la consommation.

Le Conseil recommande que les instruments de mesure de l'inflation et du coût de la vie soient évoqués en amont et à l'occasion du passage pour avis d'opportunité de l'enquête les prix à la consommation.

Inégalités

Avis n° 3 : Observer les inégalités sociales de santé

Les inégalités sociales de santé recouvrent les « différences systématiques, évitables et importantes dans le domaine de la santé » observées entre des groupes sociaux. Elles résultent d'une inégalité de distribution d'une multitude de déterminants socio-démographiques tels que le genre, le pays de naissance, l'origine sociale, la catégorie socio-professionnelle, le revenu, le lieu de vie, etc.

Le Conseil salue les travaux statistiques permettant de mesurer l'influence des déterminants sociaux, familiaux et territoriaux sur la santé d'une part et de suivre l'évolution des inégalités en matière de santé d'autre part et recommande de les poursuivre.

Le Conseil discutera des potentialités que pourra offrir l'appariement de sources existantes pour produire des données plus fréquentes et déclinées à une échelle infranationale, mais aussi de la mise en perspective de ces travaux dans un cadre européen ou international.

Le Conseil examinera les possibilités de préciser les statistiques de morbidité et de mortalité, s'agissant notamment de la mortalité évitable ou de la morbidité et mortalité par profession.

Avis n° 4 : Suivre les inégalités de revenus et de patrimoine

Le Conseil salue les travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et de ceux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts et une approche exhaustive de la redistribution. Il demande d'inscrire ces résultats dans une perspective temporelle.

Plus largement, le Conseil recommande de poursuivre et d'approfondir les travaux de mesure des inégalités de revenus et de patrimoine tant au niveau du ménage que des individus, de leur évolution et des liens entre ces deux dimensions.

Le Conseil préconise de mener des travaux méthodologiques afin d'examiner la pertinence d'indicateurs de richesse monétaires et non monétaires, qui seraient les pendants des indicateurs de pauvreté.

Avis n° 5 : Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur la transmission intergénérationnelle des inégalités

Le Conseil salue les travaux menés sur la transmission intergénérationnelle des inégalités sociales dans le domaine des revenus et de l'éducation et juge important de les approfondir. Il demande de les élargir à d'autres types d'inégalités (santé, culture, loisirs, sport, patrimoine...) et de les documenter dans différentes dimensions, y compris celle du genre.

Enjeux générationnels

Avis n° 6 : Mieux mesurer les conditions de vie et les revenus des jeunes

Les mutations et crises qui affectent la société dans son ensemble ont des répercussions particulières sur les conditions de vie des jeunes.

Dans ce contexte, de nombreuses parties prenantes souhaitent que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer et de mettre à jour les connaissances relatives aux conditions de vie et trajectoires des jeunes adultes dans différentes dimensions : situation d'activité, ressources, pauvreté, inscription des jeunes dans la société, santé physique et mentale, modes de vie, situation familiale, exposition aux violences sexistes et sexuelles, etc.

Le Conseil recommande de mieux représenter les jeunes, notamment étudiants ou vivant en résidences, dans les sources statistiques.

Avis n° 7 : Observer les conditions de vie des seniors et l'adaptation de la société au vieillissement de la population

Dans un contexte de vieillissement de la population, le Conseil souligne l'importance de mieux observer les conditions de vie des seniors, leurs ressources, leur patrimoine, leur état de santé ainsi que les aides dont ils bénéficient.

Le Conseil recommande de tirer le meilleur parti des nombreuses sources existantes, y compris hors du champ de la statistique publique, qui permettent d'éclairer les conditions de vie des seniors et d'actualiser régulièrement les statistiques disponibles. Il préconise que le champ des enquêtes soit élargi à la population des personnes âgées en institution afin, notamment, de suivre les trajectoires résidentielles des seniors.

Le Conseil juge essentiel de pouvoir estimer les conséquences du vieillissement de la population sur la société, et, à partir des informations existantes, d'identifier de quelles manières l'appareil statistique doit être complété pour fournir un diagnostic complet sur cette question.

Observer les vulnérabilités

Avis n° 8 : Éclairer le phénomène de la maltraitance sur les personnes vulnérables

Selon la loi du 7 février 2022, la maltraitance vise « toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement ».

Prenant acte de la multiplicité des acteurs et des sources pouvant éclairer cette problématique, le Conseil préconise de réaliser un état des lieux des sources existantes pour repérer les différents types de maltraitance, leur fréquence et gravité selon les catégories de victimes et d'auteurs.

Le Conseil invite les différents acteurs à engager une concertation pour définir les données nécessaires au suivi de la maltraitance.

Avis n° 9 : Faire progresser la connaissance des proches aidants et de leur contribution à l'accompagnement des personnes vulnérables

Le vieillissement de la population attire l'attention sur la situation des proches aidants, qu'ils s'occupent de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap. Le Conseil salue les travaux de la statistique publique et les travaux académiques qui donnent un éclairage sur cette population évaluée à plus de 9 millions de personnes et dont les perspectives d'évolution des effectifs sont incertaines.

Le Conseil souhaite que les parties prenantes coordonnent leurs efforts pour apporter des éléments statistiques à une meilleure connaissance des proches aidants : niveau de sollicitation des proches aidants, typologie d'aidants, nature du lien familial à l'aidé, situation professionnelle, problèmes rencontrés... ainsi qu'à l'évaluation de leur contribution (en termes physiques, psychologiques et financiers) à l'accompagnement des personnes vulnérables et son évolution dans le temps.

Familles

Avis n° 10 : Développer la connaissance sur l'évolution des familles

Le Conseil souhaite que soient réunies les informations nécessaires pour identifier, mesurer et éclairer les évolutions en cours des familles : connaissance des couples de même sexe, comportements d'union, de cohabitation, de fécondité et d'organisation du travail au sein des couples, etc.

Le Conseil recommande de s'appuyer sur les nouveaux dispositifs et d'apparier les différentes sources de données existantes pour enrichir le suivi longitudinal des familles (notamment à la suite d'une naissance ou d'une adoption, d'une rupture ou d'une évolution de la situation à l'emploi) et mieux estimer l'impact des événements de vie sur les différents membres de la famille, en particulier sur les enfants.

Le Conseil demande de rétablir l'exhaustivité des statistiques relatives aux divorces à la suite de la mise en place du divorce sans juge et d'améliorer la connaissance sur les ruptures de Pacs et en matière de garde d'enfants à la suite d'une séparation.

Commission Emploi, qualification et revenus du travail

Les avis de la commission « Emploi, qualification et revenus du travail » sont classés en quatre grandes thématiques : « enjeux générationnels », « conditions de travail », « transition écologique, transformation numérique, emploi et formation » et « secteurs en développement ». Ils font écho aux avis généraux n°1 (« Mesurer la transition écologique et rendre compte de ses enjeux économiques et sociaux »), n°2 (« Mesurer la transformation numérique de l'économie et de la société ») et n°4 (« Rendre compte des enjeux générationnels dans les statistiques »). L'avis n°1 de la commission apporte une brique supplémentaire à l'observation des jeunes, sous l'angle du suivi des parcours des jeunes du système éducatif à l'entrée dans la vie professionnelle. Cet avis sera traité conjointement avec la commission « Services publics et services aux publics ». L'avis n°2 complétera l'avis n°9 de la commission « Démographie et questions sociales » en abordant la question des seniors sous l'angle de l'emploi des seniors et du passage de l'activité à la retraite.

La thématique des « conditions de travail » explore notamment l'impact du télétravail sur les conditions de travail, notamment dans l'avis n°3 qui reprend le thème du handicap, thème abordé dans le programme 2019-2023, et invite à approfondir l'analyse de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. L'avis n°4 porte sur le télétravail et aborde plus largement l'impact de la transformation numérique sur les conditions de travail. L'avis n°5 propose d'explorer et d'éclairer le phénomène du travail non rémunéré.

Les avis n°6 et n°7 se penchent sur la transformation des métiers en lien avec les transformations numériques et écologiques, les besoins en compétences qui en découlent et les réponses de l'appareil de formation à ces besoins. L'avis n°8 aborde la question des nouvelles formes d'emploi dont l'emploi des plateformes numériques et invite à compléter les travaux menés dans le cadre du rapport Gazier de 2016.

La commission propose enfin d'explorer deux secteurs en évolution : l'économie sociale et solidaire (avis n°9) et les services à la personne (avis n°10), secteurs qui nécessitent des travaux de clarification de périmètre et d'inventaire des sources existantes pour en mieux mesurer l'emploi et les activités dans toute leur diversité.

Enjeux générationnels

Avis n° 1 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (Neet). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera traité en inter-commissions avec la commission services publics.

Avis n° 2 : L'emploi des seniors et le passage de l'activité à la retraite

Le conseil salue les travaux visant à mieux connaître la situation d'activité des seniors dans les années qui précèdent et qui suivent l'âge de la retraite.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de mobiliser les sources d'informations permettant de décrire les trajectoires dans les dernières années de vie active : cessation progressive d'activité, cumul emploi-retraite, chômage. Il encourage également le développement de travaux d'analyse en comparaison internationale concernant l'insertion/réinsertion.

Conditions de travail

Avis n° 3 : Handicap, marché du travail et conditions de travail

Le Conseil salue les avancées réalisées pour suivre le parcours professionnel des personnes en situation de handicap. Il réitère l'intérêt de progresser sur la connaissance des personnes en situation de handicap sous différents angles, en particulier celui de leur insertion professionnelle.

Il encourage la poursuite des travaux sur l'insertion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail ainsi que leurs conditions de travail, en particulier le recours au télétravail.

Avis n° 4 : Le télétravail et les autres changements des conditions de travail liés à la crise sanitaire

Les conditions de travail ont connu et connaissent des transformations révélées par la crise sanitaire (développement du télétravail) ou liées au changement climatique. Le conseil salue les travaux réalisés pendant la crise sanitaire à travers l'enquête TRACOV de la Dares.

Le Conseil préconise de poursuivre la mobilisation et la consolidation des sources d'information disponibles pour décrire les changements à l'œuvre, les opportunités (conciliation vie personnelle-vie professionnelle, réduction des déplacements...) et les risques qui pèsent sur les salariés (déconnexion par rapport au collectif de travail, risques psychosociaux, pénibilité...) et mesurer leur évolution dans le temps.

Avis n° 5 : Mesure du travail non rémunéré

Le conseil souligne la nécessité de mieux connaître le travail non rémunéré et d'en mesurer l'ampleur.

Il préconise d'identifier les sources d'information permettant de suivre les différents types de travail non rémunéré (en accord avec la définition de l'Organisation internationale du travail), d'en évaluer l'ampleur (bénévolat, travail domestique, conjoints collaborateurs, aidants, stages non rémunérés...) et de situer les résultats français dans une perspective internationale.

Transition écologique, transformation numérique, emploi et formation

Avis n° 6 : Identifier les compétences numériques et environnementales liées à la transformation des métiers

Les transformations numérique et écologique impactent le contenu des métiers.

Le Conseil souhaite que soit développée une approche statistique transversale pour suivre les évolutions des compétences numériques et environnementales dans tous les métiers, y compris les métiers spécifiquement numériques ou environnementaux. Il incite à mieux cerner le périmètre de ces métiers.

Avis n° 7 : Réponses de l'appareil de formation aux besoins du système productif

Le Conseil considère qu'il est nécessaire d'éclairer la question des réponses de l'appareil de formation à l'évolution des besoins du marché du travail. Il salue d'une part les travaux prospectifs qui dressent un panorama des métiers à l'horizon 2030 et d'autre part ceux visant à adapter le référentiel des métiers et des compétences.

Le Conseil incite les producteurs de données à mettre en commun leurs sources pour évaluer si l'appareil de formation initiale et continue permet de répondre aux besoins du système productif.

Avis n° 8 : Les nouvelles formes d'emploi, dont l'emploi des plateformes numériques

L'économie numérique contribue à l'émergence de nouvelles formes d'emploi.

En 2016, le rapport sur la diversité des formes d'emploi (rapport Gazier) décrivait ces nouvelles formes d'emploi. Le Conseil souhaite qu'un bilan de recommandations du rapport Gazier soit réalisé.

Il suggère que la définition des travailleurs de plateforme soit revisitée pour prendre en compte les évolutions dans ce domaine.

Il recommande de consolider et de croiser les données disponibles et d'assurer une veille sur l'apparition de nouveaux circuits d'observation afin de nourrir la réflexion sur l'impact du phénomène de plateformes sur les métiers et l'emploi.

Secteurs en développement

Avis n° 9 : Observer l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire (ESS) est un domaine qui répond à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc. Une étude prospective sur les métiers en 2030 indique que les métiers du *Care* sont et resteront en tension dans les années à venir.

Le Conseil considère qu'il est important de mieux cerner le périmètre statistique de l'ESS et de clarifier les critères d'appartenance.

Il recommande de répertorier les sources d'information sur le champ de l'ESS, qu'elles relèvent de la statistique publique ou qu'il s'agisse de sources privées. Il suggère aux différents acteurs de se coordonner en vue d'apporter une vision consolidée de l'emploi dans ce domaine.

Avis n° 10 : Observer l'emploi et les conditions de travail dans le secteur des services à la personne

Le secteur des particuliers employeurs et des services à la personne emploie environ 1,3 million de salariés et connaîtra dans les années à venir des transformations liées au départ en retraite de nombre d'entre eux.

Un groupe de travail du Cnis sur la connaissance des emplois dans le secteur des services à la personne avait formulé des préconisations en 2012. Le Conseil souhaite qu'un bilan de ces préconisations soit réalisé, ainsi que des études réalisées par la statistique publique sur ce secteur.

Il suggère en outre aux différents acteurs de se coordonner pour répertorier les sources mises à disposition par la statistique publique, et identifier dans quelle mesure ce secteur y est pris en compte ou nécessite une collecte d'information régulière et homogène aux autres branches.

Commission Entreprises et stratégies de marché

Les avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'organisent autour de trois grands chapitres : « transition écologique, transformation numérique et traçabilité », « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises » et « observation sectorielle des entreprises ». Le premier groupe d'avis contribue à apporter des réponses à deux avis généraux : l'avis général n°1 sur la transition écologique et l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il fournit différents éclairages sur la question de la transition écologique : l'avis n°1 propose d'éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique, l'avis n°2 se focalise sur les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique, et l'avis n°3 aborde cette question du point de vue des efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique. L'avis n°4, quant à lui, contribuera à la réflexion proposée dans l'avis général n°2 sur la transformation numérique. Il suggère de se pencher sur les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises en prenant notamment en compte l'impact de la transformation numérique.

Deux avis s'inscrivent dans la thématique « chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises ». L'avis n°5 propose de développer les travaux européens sur les entreprises multinationales et notamment sur les stratégies de ces entreprises et leur impact sur l'économie française. L'avis n°6 suggère d'améliorer la connaissance des stratégies de production des entreprises et de la vulnérabilité des approvisionnements.

La thématique « observation sectorielle des entreprises » regroupe trois avis. L'avis n°7 reprend un thème du précédent programme de moyen terme sur la connaissance de l'économie sociale et solidaire et pourra s'articuler avec l'avis n°9 de la commission « Emploi, qualifications et revenus du travail ». L'avis n°8 aborde un thème nouveau : celui de l'économie bleue. La connaissance de ce domaine nécessite des travaux pour en définir le périmètre avant de pouvoir mesurer son importance. L'avis n°9 propose de documenter l'impact du changement de nomenclatures (et l'adoption de la NAF 2025) sur les statistiques d'entreprises.

Enfin, la plupart des avis de la commission « Entreprises et stratégies de marché » s'inscrivent dans une perspective internationale et répondront ainsi aux préconisations de l'avis général n°3.

Transition écologique, transformation numérique et traçabilité

Avis n° 1 : Éclairer le rôle des entreprises dans la transition écologique (impacts environnementaux, coûts et bénéfices économiques)

Les activités des entreprises ont un impact sur l'environnement et la transition écologique en cours concerne tous les agents économiques, du côté des causes comme des conséquences.

Le Conseil préconise de mobiliser et d'enrichir les outils qui permettent de mesurer les impacts environnementaux des entreprises en matière de pression environnementale (émissions de gaz à effet de serre, pollutions, consommations de ressources, impact sur la biodiversité...) et d'identifier les actions des entreprises pour les limiter, en lien avec leurs résultats économiques. Il encourage les travaux visant à définir et identifier les investissements « verts ».

Il soutient l'exploration des sources de données issues du rapportage social et environnemental qui s'impose aux grandes entreprises et le rapprochement des données de pression environnementale avec les données économiques des entreprises.

Avis n° 2 : Observer les transformations du système agricole et des industries agro-alimentaires en réponse à la transition écologique

Les enjeux environnementaux et climatiques actuels sont majeurs en agriculture (utilisation des sols, gestion de l'eau, gaz à effet de serre autres que le CO₂, déforestation importée, etc.).

Le Conseil souligne la nécessité d'avoir une vision sur la façon dont le système agricole et les industries agro-alimentaires se transforment pour répondre et contribuer à la transition écologique.

Il recommande de mobiliser les informations, en particulier celles sur la traçabilité des produits (intrants), pour éclairer les impacts environnementaux des modes de production des produits agricoles et alimentaires, et suivre les stratégies de commercialisation (labels, affichage...).

Avis n° 3 : Mesurer les efforts de R&D et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition écologique

La recherche et développement a un rôle majeur à jouer dans les innovations des entreprises susceptibles d'avoir un impact favorable sur l'environnement et qui leur permettront de répondre aux défis des changements climatiques et environnementaux.

Le Conseil salue les initiatives visant à enrichir les enquêtes avec des questions permettant de suivre la R&D environnementale et son processus de diffusion.

Il recommande de poursuivre ces efforts afin de décrire plus finement l'effort de R&D des acteurs privés en faveur de la transition.

Avis n° 4 : Comprendre les déterminants de l'évolution de la productivité des entreprises

Le conseil souligne la nécessité de mieux comprendre les causes de l'évolution de la productivité des entreprises françaises en écart avec ce qui est observé dans des pays comparables.

Le conseil recommande d'explorer notamment l'impact de la transformation numérique dans les entreprises sur les processus de production, les compétences requises (évolution des métiers), les formes d'organisation et les conditions de travail, et plus généralement sur l'attractivité du travail.

Il préconise de se pencher plus largement sur les critères permettant de mesurer la performance des entreprises dans ses différentes dimensions, et leur capacité de répondre aux crises.

Chaînes de valeur et vulnérabilité des entreprises

Avis n° 5 : Développer les travaux européens sur les entreprises multinationales

Le conseil réitère l'importance de comprendre les stratégies d'organisation des groupes multinationaux et leurs conséquences sur leur activité, l'emploi, etc.

Il note avec satisfaction les progrès réalisés au niveau européen qui permettront d'accéder à des données sur les grandes entreprises soumises à l'obligation de rapportage financier et non-financier à partir de 2023. Il salue la participation du système statistique public aux travaux européens sur les groupes d'entreprises.

Il invite à mobiliser ces nouvelles sources de données produites, pour éclairer les stratégies des entreprises multinationales et l'impact de ces stratégies sur l'économie française.

Avis n° 6 : Stratégies de production des entreprises et vulnérabilité des approvisionnements

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des stratégies de production des entreprises (industrie, services, IAA), la vulnérabilité de leurs approvisionnements et leurs impacts sur l'autonomie stratégique du pays (industrie pharmaceutique ou souveraineté alimentaire, par exemple).

A cette fin, le conseil invite à mobiliser les sources de données existantes (enquête sur les chaînes de valeurs mondiales, notamment) et à expérimenter l'utilisation de nouvelles sources (facturation électronique entre entreprises, par exemple).

Il préconise d'améliorer la connaissance des circuits d'approvisionnement en matières premières et agricoles et en produits finis et contribuer à la mise en place d'une cartographie des dépendances en intrants industriels de la France.

Observation sectorielle des entreprises

Avis n° 7 : Progresser dans la connaissance de l'économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est significative et répond notamment à des besoins que le marché peine à satisfaire dans le domaine du *Care*, des services à la personne, etc., mais sa définition reste encore imprécise et sa connaissance parcellaire.

Le Conseil réitère la nécessité de progresser dans la connaissance de ce champ économique et de ses enjeux économiques et sociaux. Il soutient les efforts de la statistique publique pour bien préciser le périmètre de l'économie sociale et solidaire et il souhaite qu'elle poursuive ses travaux pour décrire et caractériser l'ensemble du champ et ses impacts sur l'économie. A cet effet, il suggère que le champ de certaines enquêtes auprès des entreprises soit élargi aux associations.

Avis n° 8 : Progresser dans la connaissance des entreprises de l'économie bleue

L'économie bleue englobe tous les secteurs d'activité liés aux océans, aux mers et aux côtes. Elle représente une partie importante des économies des départements et territoires ultramarins. Le critère de la nomenclature d'activité n'est pas suffisant pour identifier les entreprises relevant de ce secteur.

Le Conseil invite à définir le périmètre de l'économie bleue et à identifier les critères d'appartenance à ce secteur et les sources permettant d'éclairer l'activité des entreprises qui y sont rattachées.

Avis n° 9 : Documenter l'impact de l'adoption de la NAF 2025 sur les statistiques d'entreprises

La nouvelle version de la nomenclature d'activités française (NAF) sera adoptée en décembre 2023 pour une entrée en vigueur en 2025. Les producteurs doivent instruire l'introduction de cette nouvelle nomenclature dans leurs opérations.

Le Conseil engage à documenter les travaux menant à l'utilisation de cette nouvelle NAF et à répertorier les changements que représente l'application de la nouvelle nomenclature dans les différentes composantes de la statistique d'entreprises et les ruptures qu'elle est susceptible de générer.

Il salue la qualité de la concertation réalisée dans le cadre de la révision de la NAF. Il invite les acteurs à poursuivre cette concertation afin de développer une démarche pédagogique pour les utilisateurs des statistiques d'entreprises.

Commission Environnement et développement durable

L'ensemble des avis de cette commission répondront sous différents angles aux recommandations de l'avis général n°1 sur la transition écologique. Ils permettront également d'alimenter la réflexion sur les inégalités (avis général n°5) et la santé (avis général n°7) et comportent pour la plupart une dimension d'analyse territoriale infranationale (avis général n°8) ou internationale (avis général n°3).

Ces avis sont classés en trois grandes thématiques : « comptes de l'environnement et empreinte carbone », « état de l'environnement », « activités humaines et changement climatique ». La question des comptes de l'environnement et de l'empreinte carbone sera abordée selon deux approches : l'approche comptable des comptes nationaux et de la mesure de l'empreinte carbone des différents acteurs (avis n°1) et l'approche physique des comptes économiques de l'environnement (avis n°2).

L'état de l'environnement abordera la question du suivi de l'état de la biodiversité (avis n°4) et de la mesure de l'état de la ressource en eau (avis n°5).

La thématique « activités humaines et changement climatique » propose d'aborder la question de la transition écologique par le biais des fonctions de vie : se nourrir et consommer, se déplacer, construire et se loger, produire et travailler.

L'avis n° 5 aborde la thématique nouvelle de la sobriété. L'avis n°6 invite le Service statistique public à mesurer la rénovation énergétique des bâtiments. Deux avis portent sur les mobilités : l'évolution du transport de marchandises (avis n°7) et la mobilité des personnes (avis n°8). Enfin, deux avis abordent l'effet du changement climatique sur les inégalités socioéconomiques (avis n°9) et sur la santé (avis n°10).

Comptes de l'environnement et empreinte carbone

Avis n° 1 : Mesurer l'empreinte carbone à différentes échelles

Le Conseil rappelle l'importance de mesurer l'empreinte carbone tant dans une approche macroéconomique (empreinte carbone de la France) que microéconomique (empreinte carbone des agents économiques).

Le Conseil recommande de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur les données de la comptabilité nationale et des comptes nationaux étrangers et à mettre au point des indicateurs synthétiques reflétant l'arbitrage entre émissions carbone et activités économiques.

Il préconise de progresser dans l'analyse de l'empreinte par catégories de ménages et incite à consolider la méthodologie de calcul de cette empreinte.

Le conseil recommande que les données nécessaires à l'établissement de ces empreintes soient mises à disposition des chercheurs dans le respect du secret statistique.

Il insiste sur l'importance de disposer de résultats comparables au niveau international.

Avis n° 2 : Enrichir les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil salue les travaux internationaux menés sous l'égide des Nations unies qui intègrent la comptabilité physique des écosystèmes naturels comme complément à la norme du système de comptabilité économique de l'environnement. Il souhaite que la statistique publique poursuive sa participation à ces travaux et aux travaux européens en cours.

Le Conseil recommande de renforcer les indicateurs sur l'état des écosystèmes, les comptes de flux de matières et les mesures des pressions et de poursuivre les travaux méthodologiques sur la valorisation du capital naturel, en favorisant la diversité des approches. Il encourage l'approfondissement des collaborations entre les chercheurs et la statistique publique française dans la perspective de l'élaboration de comptes des écosystèmes. Il souligne l'importance d'une mise en cohérence entre l'approche macroéconomique et la comptabilité environnementale des agents économiques.

Le Conseil encourage également une meilleure prise en compte de l'environnement dans toutes ses dimensions, y compris celle de la biodiversité, dans les statistiques macroéconomiques.

État de l'environnement

Avis n° 3 : Suivre l'état de la biodiversité

Au-delà de sa valeur intrinsèque, la biodiversité offre des biens irremplaçables et indispensables à notre quotidien. Les écosystèmes naturels procurent nourriture, matériaux, énergie, régulent les réserves d'eau et le climat, et sont source de bien-être et d'activités touristiques. Aux côtés de la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité représente un impératif moral et un enjeu majeur de la transition écologique.

Le Conseil souligne la nécessité de mieux connaître et suivre l'état de la biodiversité sur les territoires, les pressions qui s'exercent sur elle par l'activité anthropique et les impacts sur les services qu'elle fournit.

Le Conseil recommande un suivi régulier et le plus extensif possible, décliné et harmonisé par territoire permettant d'apprécier l'évolution des services écosystémiques, avec une attention particulière aux interconnexions entre les différentes composantes de la biodiversité. Il insiste sur la nécessité de rassembler les données permettant de caractériser statistiquement les apports différentiels des Solutions fondées sur la Nature (SFN) par rapport aux autres solutions envisageables.

Il encourage la poursuite de la coordination entre les organismes publics et associatifs pour une vision de l'ensemble des facteurs qui interagissent sur la biodiversité d'un territoire.

Avis n° 4 : Documenter les évolutions de la ressource en eau

L'eau est essentielle à la préservation des écosystèmes, à la production agricole... Elle est au cœur des interactions entre les systèmes humains et les systèmes naturels, par la pollution, les prélèvements bruts et nets.

Le Conseil affirme l'importance de documenter la question des ressources en eau, sur les aspects de la qualité de l'eau, des usages, de la quantité d'eau, de l'accès à l'eau et de son allocation et

d'améliorer la robustesse des données pour apprécier l'évolution de cette ressource dans le cadre du changement climatique.

Le Conseil souhaite que les travaux, mobilisant de nombreuses sources de données à ce sujet, se poursuivent.

Le Conseil invite à enrichir la liste des indicateurs comparables au niveau international qui pourraient être produits régulièrement pour suivre la question de la ressource en eau.

Activités humaines et changement climatique

Avis n° 5 : Comment mesurer la sobriété ?

La sobriété est une des voies de la transition vers une société durable, notamment vis-à-vis des enjeux climatiques et de biodiversité. La mesure statistique de la sobriété n'est toutefois pas aboutie.

Dans ce contexte, le Conseil invite la statistique publique à conduire des travaux pour définir la sobriété et quantifier les évolutions des comportements en matière de sobriété des différentes catégories de ménages, des entreprises et des pouvoirs publics

Avis n° 6 : Mesurer la rénovation énergétique des bâtiments

La rénovation énergétique des bâtiments est un des vecteurs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Le Conseil souligne l'importance de disposer de statistiques permettant d'évaluer l'efficacité des gestes et des politiques de rénovation énergétique.

Le conseil incite les producteurs à combiner toutes les sources de données disponibles (données d'enquête, sources administratives, données privées de consommations d'énergie) pour mieux mesurer l'impact de la rénovation énergétique.

Avis n° 7 : Suivre l'évolution du transport de marchandises

La décarbonation du secteur des transports représente un enjeu important dans la lutte contre le changement climatique.

Compte tenu de l'importance du transport de marchandises, le Conseil encourage les travaux visant à mieux mesurer le développement de la multimodalité dans ce secteur ainsi que les flux logistiques et leur évolution (dans un contexte notamment de développement du e-commerce). A cet égard, l'exploration de nouvelles sources de données, y compris privées, comme les traces numériques et la numérisation des documents de chargement, est encouragée, de même que l'analyse des expériences d'autres pays.

Avis n° 8 : Observer la mobilité des personnes et son impact sur les émissions de CO2

La décarbonation des transports doit passer par l'évolution des modes de transport et des flux de mobilité des personnes.

Le Conseil souhaite que toutes les sources d'informations disponibles soient mobilisées pour observer les pratiques de mobilité des personnes et pour calculer les émissions de CO₂ associées. Il

souligne l'importance de prendre en compte les dimensions sociale et territoriale dans ces travaux, dans la mesure où les politiques de mobilité doivent nécessairement prendre en compte ces deux dimensions.

Par ailleurs, il préconise que soient produites les statistiques nécessaires aux analyses coûts-bénéfices pour les ménages de la transition écologique dans les transports (notamment par le développement de la voiture électrique, du vélo, etc.).

Avis n° 9 : Inégalités socioéconomiques, changement climatique et biodiversité

La lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité nécessitent de prendre en considération des objectifs d'efficacité environnementale, d'efficacité économique et d'équité, parfois difficilement réconciliables.

La dégradation de la biodiversité et le dérèglement climatique ont des répercussions d'ampleur inégale selon les différentes catégories de ménages. Les politiques de transition écologique sont susceptibles de provoquer des inégalités entre les ménages. Il est important que le système statistique puisse fournir suffisamment d'informations pour éclairer ces enjeux redistributifs de la transition écologique dans ses différentes dimensions.

Le Conseil recommande ainsi d'éclairer le lien entre l'environnement, la transition écologique et la situation socio-économique et géographique des individus sous différents angles : expositions aux risques naturels, inégalités environnementales, contributions aux émissions de CO₂, impacts des mesures de transition par catégories de ménages, capacité à financer des dépenses liées à la transition climatique, notamment. Le Conseil soutient les travaux d'analyse distributionnelle de l'empreinte carbone (cf. avis 3 de la commission).

Avis n° 10 : Santé et environnement

L'environnement est un déterminant majeur de la santé humaine, à travers différents facteurs : la qualité des milieux (air, eau, etc.), la pollution, les nuisances (bruit, insalubrité, etc.), les variations climatiques... Les activités humaines peuvent également avoir un impact sur la santé, notamment les activités industrielles, urbaines ou l'évolution des technologies.

Le Conseil recommande de mobiliser les informations statistiques pour documenter l'impact de l'environnement sur la santé des personnes, en apportant un éclairage particulier sur les inégalités socioéconomiques, territoriales et les professions les plus exposées (agriculteurs, conducteurs d'engins, ouvriers du BTP, etc.).

Le conseil encourage le rapprochement des producteurs et utilisateurs de données statistiques sur la santé humaine, la santé animale et la santé environnementale dans le cadre de la démarche internationale « une seule santé » (*One Health*).

Commission Services publics et services aux publics

Les avis de la commission « Services publics et services aux publics » sont classés en quatre grandes thématiques : « santé et social », « les jeunes », « justice et sécurité » et « accès et qualité des services publics ». Ils contribueront à la réflexion autour de plusieurs thèmes des avis généraux : la santé (avis général n°7), les enjeux générationnels (avis général n°4), les inégalités (avis général n°5). Les avis de la thématique « santé et social » porteront sur les inégalités de santé (avis n°1) et le suivi des parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques (avis n°2).

La thématique des jeunes sera envisagée sous deux angles : le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle (avis n°3 qui sera traité en commun avec la commission Emploi, qualification et revenus du travail) et la trajectoire des jeunes en prise avec la justice (avis n°4).

La thématique « justice et sécurité » propose à la statistique publique de consolider les systèmes d'information relatif au parcours pénal des personnes (avis n°5) et à la délinquance (avis n°6).

Enfin, quatre avis permettront de documenter sous différents angles l'accès et la qualité des services publics : angle territorial dans l'avis n°7 qui suggère d'harmoniser et de consolider les services des services publics locaux. Cet avis répondra à l'avis général n°8 (des données par et pour les territoires) ; angle des inégalités d'accès pour l'avis n°8 ; angle des personnels des services publics et de leurs conditions de travail (avis n°9). L'avis n°10 reprend un avis du précédent programme de moyen terme et invite les producteurs de statistique publique à définir des indicateurs de qualité des services publics.

Santé et social

Avis n° 1 : Évaluer les inégalités de santé en lien avec l'offre et la qualité du système de santé

Le Conseil réitère l'importance de développer l'information sur les inégalités, en particulier en matière de santé. Il soutient les travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès et de recours aux soins et des inégalités sociales et territoriales en la matière : information disponible, accessibilité, mais aussi qualité des services rendus (dont délais d'attente) et coût. Il s'agira en particulier d'exploiter les données existantes qui permettent d'évaluer la capacité du système de santé dans toutes ses dimensions (hôpital, médecine de ville, professionnels de santé, secteur médico-social) à répondre aux besoins des habitants.

Avis n° 2 : Suivre les parcours des personnes âgées et leur prise en charge par les politiques publiques

Le Conseil juge nécessaire d'éclairer davantage la question de l'intégration des personnes âgées dans la société et de suivre leur prise en charge dans le cadre des politiques publiques, que ce soit à domicile ou dans des résidences avec services pouvant aller jusqu'aux EHPAD. Il soutient les projets de mise en place de cohortes relatives aux parcours des personnes âgées et recommande de

mobiliser et si nécessaire de faire évoluer l'ensemble des sources disponibles (enquêtes ou sources administratives) pour qu'elles contribuent à cette analyse longitudinale.

Les jeunes

Avis n° 3 : Suivre le parcours des jeunes dans le système éducatif jusqu'à leur transition vers le monde professionnel

Le Conseil réaffirme l'importance d'éclairer davantage la diversité des parcours dans le système éducatif des élèves, des apprentis et des étudiants et des différentes situations, jusqu'à leur transition vers le monde professionnel. A cette fin, il encourage la construction de cohortes d'élèves, apprentis et étudiants, reposant sur l'Identifiant national élève (INE).

Le Conseil recommande d'étudier plus finement l'insertion des jeunes en fonction de leur parcours éducatif, et de porter une attention particulière au suivi des jeunes qui ne sont ni en étude, ni en emploi, ni en formation (NEET). Le conseil prend note des avancées réalisées dans le suivi des parcours des jeunes entre le monde éducatif et le monde professionnel. Le conseil sera attentif à une bonne coordination des producteurs pour tirer parti de la complémentarité des données administratives et d'enquêtes.

Cet avis sera abordé lors d'une réunion en inter-commissions avec la commission « emploi, qualifications et revenus du travail ».

Avis n° 4 : Suivre les trajectoires des jeunes en prise avec la justice

Le CNIS encourage les travaux relatifs au suivi des trajectoires des jeunes en prise avec la justice. Il recommande la pérennisation du panel des jeunes en prise avec la justice et un élargissement progressif de son périmètre par des appariements visant à l'enrichir et à compléter la connaissance des parcours (données d'éducation, de santé, d'emploi, de l'aide sociale à l'enfance, etc.). Ces travaux viseront à étudier les trajectoires de ces jeunes avant d'être en prise avec la justice et, après la réponse pénale, le suivi de leur trajectoire.

Justice et sécurité

Avis n° 5 : Consolider le système d'information relatif au parcours pénal des personnes

En vue d'améliorer la qualité des indicateurs de suivi et la connaissance des parcours individuels depuis les premiers signalements jusqu'à la décision de justice et son exécution, le Conseil soutient les travaux de suivi du parcours pénal des personnes via notamment l'appariement de données entre le SSM Justice et le SSM Sécurité intérieure. Il prend note des avancées réalisées en matière de rapprochement des données entre les deux SSM.

Il encourage la poursuite de l'exploration de l'utilisation de l'identifiant unique pour chaque procédure/affaire (identifiant justice : IDJ) pour la mise en place facilitée d'un système de suivi des procédures/affaires pénales, des victimes et des mis en cause.

Avis n° 6 : Consolider le système d'information sur la délinquance

Afin de mesurer notamment la victimation et le taux de dépôt de plainte ou encore les préoccupations de la population en matière de sécurité et les opinions vis-à-vis de l'action des forces de sécurité, le Conseil recommande de poursuivre l'élaboration d'enquêtes thématiques spécifiques (inédites ou périodiques) en complément du questionnaire socle de l'enquête « Vécu et ressenti en matière de sécurité » (VRS). Il encourage par ailleurs l'enrichissement du système d'information sur la délinquance à l'aide d'appariements entre sources administratives ou avec des données d'enquêtes de victimation et en explorant et fiabilisant l'utilisation de nouvelles sources de données.

Accès et qualité des services publics

Avis n° 7 : Harmoniser et consolider les statistiques des services publics locaux

Le Conseil souligne la nécessité de mieux prendre en compte la dimension territoriale dans les dispositifs afin de mieux cerner la question des inégalités territoriales. Il encourage l'amélioration des remontées d'information émanant des services publics locaux sur les dispositifs tels que l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), l'accompagnement des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), l'aide sociale à l'hébergement, l'aide sociale à l'enfance, la restauration scolaire et universitaire, etc. Cette amélioration portera en particulier sur la complétude de l'information et l'harmonisation des informations remontant des différents services publics locaux.

Avis n° 8 : Observer les inégalités d'accès aux services publics

Le Conseil encourage la poursuite des travaux visant à une meilleure connaissance des conditions d'accès aux services publics dans leurs différentes composantes : accès géographique, capacités à accomplir des démarches administratives dans le contexte de leur dématérialisation (littératie, illettrisme...), renoncement pour des raisons financières (d'accès à la santé, à l'éducation, à la prise en charge des personnes âgées ou en situation de handicap...), inadéquation de l'offre aux besoins, discriminations potentielles... Il soutient également la poursuite des travaux sur le non-recours aux droits sociaux et leur élargissement à des dimensions encore peu explorées telles que le non-recours à certains services publics.

Avis n° 9 : Consolider les données sur les conditions de travail du personnel des services publics

Le Conseil considère qu'il est nécessaire de progresser dans la connaissance des conditions de travail et d'activité du personnel des services publics et de leurs conséquences sur la qualité de service et leur évolution. De manière plus large, il s'agira d'évaluer l'attractivité des services publics en termes d'emploi, de rémunération et d'activité, en regard de la légitimité qu'on accorde aux personnels des services publics, de la reconnaissance de leurs missions et du sens que ces personnels donnent à leur travail. Le Conseil encourage à cette fin la poursuite d'enquêtes, ainsi que la mobilisation et les appariements des sources administratives.

Avis n° 10 : définir des indicateurs de qualité des services publics (du point de vue des usagers)

Le Conseil prend acte de la multiplicité et de l'hétérogénéité des données ou baromètres sur la qualité des services publics. Il réaffirme l'importance qu'il attache à ce que la statistique publique s'empare de cette question pour clarifier les concepts et identifier les indicateurs adaptés. Le conseil encourage la mise en place d'une large concertation autour de ce sujet.

Commission **Système financier et financement de l'économie**

Les avis de la commission « Système financier et financement de l'économie » sont classés en quatre grandes thématiques dont trois font écho à quatre avis généraux : « Économie, transition écologique et transformation numérique » répond aux avis généraux sur la transition écologique (avis n°1) et sur la transformation numérique (avis n°2) ; « Observer une économie mondialisée » alimentera l'avis général 3 sur l'inscription dans une perspective internationale de la statistique publique ; « Mesurer les inégalités » contribue à l'avis général n°5 sur cette thématique. La dernière thématique s'intitule « analyser la conjoncture ».

Les avis n°1 à 4 abordent la transition écologique de différents points de vue : la prise en compte de l'environnement dans les statistiques macroéconomiques, avis n°1 qui fait écho à l'avis n°1 de la commission « Environnement et développement durable », le financement de la transition écologique (avis n°2), les investissements verts (avis n°3) et la mesure des risques financiers liés au changement climatique (avis n°4). Les avis n°5 et n°6 abordent la question de la transformation numérique : mesure de la contribution du numérique à la croissance et connaissance des « fintech ».

Deux avis contribuent à l'observation d'une économie mondialisée : l'avis n°7 propose de mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance et l'avis n°8 suggère d'améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps.

L'avis n°9 aborde la question des inégalités par le biais de la comptabilité distributionnelle et de la distribution des revenus et du patrimoine des ménages par catégories de ménages.

Enfin, l'avis n°10 invite la statistique publique à explorer l'utilisation de sources de données alternatives pour les besoins d'analyse conjoncturelle et de prévision.

Économie, transition écologique et transformation numérique

Avis n°1 : Prendre en compte l'environnement dans les statistiques macroéconomiques

Dans le contexte de suivi de la transition écologique, le Conseil souligne l'importance de compléter la comptabilité nationale en intégrant la dimension environnementale.

Le Conseil recommande notamment de poursuivre les travaux visant à améliorer la mesure de l'empreinte carbone macroéconomique en s'appuyant sur des données de comptabilité nationale de manière à pouvoir mettre en regard l'activité économique et son impact sur l'environnement. Il encourage le développement d'indicateurs synthétiques intégrant ces dimensions. Le Conseil invite le service statistique public à inscrire ses travaux dans un contexte international et à prendre une part active à la mise en place du SCN (système de comptabilité nationale) 2025 et à la nouvelle *Data gaps initiative* portée par les organisations internationales.

Le Conseil souhaite être régulièrement informé de l'avancement de ces travaux essentiels pour suivre la transition écologique.

Avis n° 2 : Observer le financement de la transition écologique

La transition écologique aura des répercussions inégales sur les investissements à réaliser par les agents économiques.

Le Conseil préconise de mobiliser les informations permettant de donner une vision d'ensemble du financement de la transition écologique et de la contribution des agents économiques à ce financement, en particulier des différentes catégories de ménages.

Avis n° 3 : Quelle typologie pour les investissements verts ?

L'orientation de l'épargne vers des investissements nécessaires à la transition écologique constitue un enjeu financier majeur des prochaines années.

Le Conseil salue les nombreux travaux menés par des acteurs publics, des universitaires et des ONG, aux niveaux français et européen pour recenser et identifier les actifs favorables à la transition écologique.

Il recommande de poursuivre ces travaux et de les placer dans un contexte européen et international afin de proposer une typologie des investissements verts cohérente avec les taxonomies développées par les organisations internationales, en particulier Eurostat. Il préconise de regrouper et harmoniser les sources de données nombreuses mais parfois incomplètes pour les mettre à disposition des utilisateurs des statistiques au niveau le plus fin possible.

Le conseil préconise d'observer les investissements suivant une catégorisation représentative de leurs performances en matière d'émissions de GES et de lier données physiques et données monétaires, afin d'en inférer des coûts unitaires.

Avis n° 4 : Mesurer les risques financiers liés au changement climatique

Le changement climatique fait peser des risques sur la valorisation des actifs et peut entraîner des engagements plus forts qu'anticipé pour le secteur financier.

Le Conseil préconise de développer une méthodologie d'estimation macroéconomique des coûts associés à ces risques en lien avec les préconisations de la *Data gaps initiative*.

Avis n° 5 : Mesurer la contribution du numérique à la croissance

Alors que le numérique génère de plus en plus d'activité, sa prise en compte dans la comptabilité nationale reste difficile du fait de la nature dématérialisée des services rendus. Par ailleurs, les services totalement gratuits échappent au champ des comptes nationaux alors qu'ils apportent un surplus de valeur aux utilisateurs.

Le Conseil demande aux producteurs de mener des travaux méthodologiques visant à mieux mesurer la contribution du numérique à la croissance. Il suggère d'expertiser les informations diffusées par différents opérateurs.

Il préconise de mobiliser les sources de données existantes ou de recueillir les informations nécessaires à l'élaboration d'un compte thématique du numérique.

Avis n° 6 : Suivre le développement de la « fintech »

La *fintech* est décrite comme une nouvelle industrie financière qui s'est récemment développée et qui déploie les outils numériques pour fournir de nouveaux services financiers. Elle englobe des dispositifs qui permettent à de nouveaux acteurs de concurrencer les banques traditionnelles, avec par exemple les prêts entre particuliers, mais aussi les systèmes de paiement (paiement par mobile, vérification des transactions financières par exemple) et les crypto-actifs.

Le Conseil salue les travaux de la Banque de France pour se doter d'un outil de détection et de suivi de la *fintech* et prend acte du fait qu'il s'agit d'un domaine non encore stabilisé, en pleine évolution, à l'origine de nouveaux outils en devenir.

Le Conseil recommande aux différents acteurs de concevoir ces outils de sorte qu'ils alimentent, en aval, la statistique publique et que l'accès à ces nouvelles sources de données soit facilité pour les chercheurs.

Observer une économie mondialisée

Avis n° 7 : Mesurer les incidences de l'internationalisation de l'économie sur la mesure de la croissance

Les entreprises multinationales jouent un rôle croissant dans les économies. Par leurs stratégies d'implantation et d'échanges entre les entités localisées en France et celles situées à l'étranger, les multinationales poursuivent notamment des objectifs d'évitement fiscal. Ces stratégies ont un impact sur la mesure du PIB et de la balance des paiements.

Le Conseil salue les travaux menés pour documenter l'internationalisation des économies et mesurer la part du commerce intra-groupe dans le commerce international. Il recommande de poursuivre ces investigations et de mobiliser les sources de données existantes pour consolider et fiabiliser les indicateurs statistiques.

Il soutient les initiatives visant à explorer les données comptables des multinationales et à les regrouper pour avoir une meilleure appréhension du phénomène de mondialisation.

Avis n° 8 : Améliorer la comparabilité des statistiques macroéconomiques au niveau international et dans le temps

Le Conseil soutient la participation active de l'Insee et de la Banque de France aux initiatives internationales visant à faire évoluer les normes de statistiques macroéconomiques pour qu'elles prennent en compte les évolutions des économies : *Data gaps initiative*, système de comptabilité nationale 2025 (SCN 2025) ou manuel de la balance des paiements 7^{ème} édition. Au-delà de l'évolution de ces normes, la coordination constante des méthodes et la convergence des pratiques entre pays est nécessaire, comme l'a montré l'exemple de l'évaluation de la production non marchande lors de la crise sanitaire.

Le conseil encourage les travaux visant à adapter la production des statistiques macroéconomiques et financières aux nouvelles normes qui entreront en vigueur afin de les harmoniser avec celles des autres pays. Il soutient les travaux pouvant faciliter l'accès des producteurs à des données individuelles cohérentes au niveau européen et préconise également de rétropoler les séries (autant que faire se peut) pour assurer une cohérence temporelle des statistiques.

Mesurer les inégalités

Avis n° 9 : Distribuer les comptes de revenus et de patrimoine des ménages

La mesure de la croissance par l'évolution du produit intérieur brut (PIB) ne dit rien de la répartition de la richesse entre les individus.

Le Conseil se félicite des travaux menés par l'Insee sur la production de comptes distribués de revenus des ménages et encourage leur poursuite ainsi que les travaux de la Banque de France visant à produire des comptes distribués de patrimoine. Ces travaux déclinent les principales grandeurs de la comptabilité nationale (revenus, consommation, patrimoine) selon les caractéristiques des ménages et donnent une vision globale du caractère redistributif du système de transferts.

Le Conseil encourage la production régulière des comptes distribués. Cette vision est nécessaire pour mener des comparaisons internationales de niveau de vie et suivre l'évolution des inégalités dans les différents pays.

Il encourage les collaborations entre producteurs de données publiques et chercheurs sur ces sujets.

Analyser la conjoncture

Avis n° 10 : Faciliter l'utilisation de données alternatives pour améliorer les prévisions et diagnostics économiques

La crise sanitaire de 2020 a confirmé, s'il en était besoin, l'utilité de la prévision à très court terme (*nowcasting*) pour aider les décideurs publics à s'adapter au mieux à la situation économique et sociale.

Le Conseil salue les investigations menées par la statistique publique pendant la crise sanitaire pour utiliser de nouvelles sources de données afin d'améliorer le diagnostic rapide de certaines grandeurs économiques.

Il encourage la consolidation des travaux menés sur l'utilisation des données à haute fréquence en complément des données d'enquêtes et des sources administratives. Il recommande que ces données soient systématiquement rapprochées des statistiques publiques et de leurs concepts et que des études de validation soient menées, pour celles qui présentent un potentiel plus pérenne.

Le conseil encourage par ailleurs le rapprochement entre producteurs, une meilleure articulation de leurs sources respectives et la poursuite des études croisées permettant d'enrichir les analyses macroéconomiques par des données individuelles. Il souhaite que ces études et leurs résultats, une fois consolidés, soient rendus publics et facilement accessibles. Il encourage une réflexion sur la façon dont ces données pourront être mises à disposition des chercheurs.

Commission Territoires

Alors que les territoires font l'objet de l'avis général n°8, les avis de la commission s'inscrivent en totalité dans les préconisations de cet avis général, mais font également écho à des avis d'autres commissions qui proposent un traitement territorial de leur sujet. Ils permettent également d'apporter un éclairage territorial à d'autres thématiques portées par les avis généraux : la connaissance de l'inflation (avis général n° 6), les inégalités (avis général n°5), la transition écologique (avis général n°1).

Les avis de la commission « Territoires » sont classés en quatre grandes thématiques : « observer la diversité et les spécificités des territoires », « connaissance des collectivités territoriales », « vivre et se déplacer sur les territoires » et « mieux connaître les économies territoriales ».

La première thématique permet d'aborder la question des inégalités entre les territoires, sous l'angle d'une part de la vulnérabilité des territoires face aux conséquences du changement climatique (avis n°1) et d'autre part celui des disparités entre territoires selon les différents types de territoires (avis n°2). Sur cette thématique figurent deux autres avis : l'avis n°3 consacré au développement des statistiques sur les Outre-mer qui s'inscrit dans la continuité d'un avis du précédent programme 2019-2023 et l'avis n°4 sur l'observation des territoires transfrontaliers et les comparaisons transfrontalières.

La thématique de la connaissance des collectivités est servie par un avis sur l'amélioration de la connaissance des actions des collectivités territoriales par le biais, notamment, de données budgétaires par fonction des collectivités territoriales.

Trois avis répondent à la thématique « vivre et se déplacer sur les territoires » : l'avis n°6 s'intéresse à l'estimation de la population présente sur un territoire et prolonge un avis du programme 2019-2023. Les avis n°7 et n°8 ont trait à la mobilité des personnes et à l'évolution des trajectoires résidentielles et à l'analyse des enjeux pour les territoires.

Deux avis explorent enfin la connaissance des économies territoriales, l'avis n°9 invite à mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux et l'avis n°10 propose de décrire les marchés immobiliers locaux.

Observer la diversité et les spécificités des territoires

Avis n° 1 : Observer la vulnérabilité des territoires face aux conséquences des transformations climatiques et environnementales

Les transformations climatiques et environnementales en cours touchent le pays dans son ensemble, avec toutefois des impacts variés selon les territoires du fait de leur géographie ou de leur économie.

Le Conseil recommande de définir les critères (zones inondables ou soumises à submersion, zones soumises à une forte pollution atmosphérique, zones à forte vulnérabilité en matière de biodiversité et d'eau...) permettant de qualifier le degré de vulnérabilité d'un territoire. Il incite les acteurs à mettre en commun leurs informations statistiques afin d'enrichir l'analyse de cette vulnérabilité et son évolution et de mieux caractériser les populations et les entreprises concernées, sur les territoires pertinents.

Enfin, le Conseil préconise de mettre à disposition les données d'inventaire et d'empreinte carbone à l'échelle infranationale.

Avis n° 2 : Enrichir l'analyse des disparités entre types de territoires

L'analyse des disparités territoriales nécessite de prendre en compte d'autres découpages territoriaux que les découpages administratifs. En particulier, les besoins sont nombreux d'analyse des disparités entre rural, urbain ou péri-urbain ainsi que de mesure de la centralité d'un territoire. Ces disparités territoriales se manifestent dans plusieurs domaines : disparités de revenus, dynamisme économique, accès aux services et aux équipements, aménités environnementales, etc.

À la suite des travaux ayant conduit à une nouvelle définition du rural, le Conseil recommande de diffuser un plus grand nombre d'indicateurs selon cette définition par type de territoires, selon différentes dimensions : disparités et complémentarités dans l'accès aux services et aux équipements, fragilités et atouts économiques et sociaux.

Il insiste sur la nécessité de pouvoir étudier ces disparités à l'infra-communal, notamment sur les quartiers de la politique de la ville (QPV), en diffusant plus de sources à cette échelle (données carroyées du recensement par exemple).

Afin de faciliter l'analyse de ces disparités, le Conseil recommande d'enrichir les données de contexte mises à disposition dans les enquêtes ménages par des informations qui décrivent le territoire de résidence (taux de chômage, taux de pauvreté, équipements et services...).

Avis n° 3 : Compléter l'information statistique sur les Outre-mer, notamment sur les enjeux spécifiques à ces territoires

Le Conseil constate le développement des travaux statistiques ces dernières années sur les Outre-mer, notamment le document annuel de l'Insee « statistiques publiques dans les départements et régions d'outre-mer et les collectivités d'outre-mer ». Il encourage les producteurs à compléter l'information disponible et à finaliser l'extension de la collecte des données à l'ensemble des départements et régions d'outre-mer afin d'approfondir la connaissance des territoires ultramarins tant dans les domaines économiques (connaissance du tissu des microentreprises, éclairage sur l'économie bleue) que dans les domaines sociaux (analyse de la pauvreté, qualité des logements, santé, insécurité, mobilité des personnes...) ou environnementaux.

Il préconise également de maintenir des opérations spécifiques visant à mieux couvrir les thématiques pour lesquelles les enjeux des territoires ultramarins se distinguent de ceux des autres territoires français.

Avis n° 4 : Observer les territoires frontaliers et mener des comparaisons transfrontalières

Comprendre les dynamiques économiques et sociales des territoires français frontaliers nécessite de définir et de caractériser ce qui fait la spécificité de fonctionnement des territoires frontaliers et quelles sont leurs problématiques propres.

Le Conseil appuie les travaux visant à quantifier le nombre de travailleurs frontaliers sortants ou entrants. Il recommande de mener des travaux méthodologiques visant à faciliter l'analyse des territoires frontaliers et de mobiliser les sources existantes pour pérenniser la production de ces

données sur les travailleurs frontaliers (en particulier le pays d'origine de leurs revenus) et plus généralement des habitants de ces territoires.

Le conseil préconise de réaliser des études comparatives des territoires frontaliers avec leurs voisins européens (par exemple, meilleure connaissance des revenus des deux côtés de la frontière) et d'éclairer des problématiques de ces territoires en les plaçant dans leur contexte géographique (marchés du foncier et mobilités résidentielles, offre en services de santé, pénurie de main-d'œuvre côté français du fait de l'attractivité du territoire européen voisin, etc.).

Connaissance des collectivités territoriales

Avis n° 5 : Améliorer la connaissance des actions menées par les collectivités territoriales

Le conseil constate les efforts des acteurs publics nationaux ou locaux pour donner plus de visibilité à leurs travaux sur la connaissance des collectivités territoriales. Il recommande de progresser dans l'harmonisation des données produites par les différents acteurs et l'élaboration de cadres communs avec les collectivités territoriales.

Il préconise également d'approfondir la valorisation des statistiques déjà disponibles de dépenses par fonction (ex. : dépenses d'action sociale), et d'accompagner le développement de nouvelles statistiques (budgets verts, etc.) afin de mieux mesurer les disparités entre les collectivités territoriales, en particulier en fonction de leur taille, et d'éclairer les politiques publiques locales en faveur de la transition écologique (politiques alimentaires, économie circulaire, déchets, eau...).

Le conseil invite les producteurs à poursuivre la mobilisation des sources permettant d'identifier et suivre les caractéristiques et activités des entreprises publiques locales (EPL), en concertation avec la fédération des élus des entreprises publiques locales.

Vivre et se déplacer sur les territoires

Avis n° 6 : Estimer la population présente sur le territoire

Le Conseil note que la seule mesure de la population résidente ne suffit pas pour capter la dynamique et l'attractivité d'un territoire, la fréquentation de ses équipements et l'utilisation de ses ressources. Dans ce contexte, le Conseil souhaite que l'ensemble des données publiques et privées soient mobilisées pour mesurer la population présente sur un territoire à différents moments de la journée, différents jours de la semaine ou mois de l'année.

Avis n° 7 : Documenter la mobilité des personnes et les enjeux pour les territoires

La mobilité des personnes est au cœur des enjeux d'aménagement du territoire. Elle renvoie à la question des transports qui structurent le territoire et à la mise en œuvre des politiques d'accessibilité et d'aménagement.

Le Conseil prend note de l'existence de nombreuses sources de données relatives aux déplacements domicile-travail des personnes. Il préconise d'enrichir les données relatives aux déplacements domicile-travail de longue distance et aux déplacements hors domicile-travail. La mobilité des étudiants, des retraités et des touristes mériterait d'être mieux documentée. Il suggère de mobiliser

les sources de données existantes, y compris les données privées, et d'identifier les informations à recueillir pour tenir compte de l'ensemble des flux de personnes et pouvoir éclairer l'impact des mobilités sur l'action publique locale d'aménagement des territoires.

Il renouvelle sa demande de mieux mettre à disposition et harmoniser les données sur les infrastructures et services de transports offerts sur chaque territoire, en particulier les infrastructures dédiées aux modes actifs ou partagés (autopartage, covoiturage, vélos en libre-service...), afin de permettre un meilleur suivi des effets des politiques publiques locales visant à décarboner les mobilités.

Avis n° 8 : Suivre l'évolution des trajectoires résidentielles des ménages

Le développement du télétravail, accéléré par la crise sanitaire, affecte différemment les professions et les territoires. Certaines catégories de ménages, pour lesquels le télétravail est une option possible, peuvent être enclins à adopter des stratégies résidentielles qui auront des répercussions sur les équilibres et complémentarités entre les territoires. D'autres facteurs influencent également ces choix résidentiels : offre de transports, taux d'intérêts, prix du foncier, offre de formation initiale, attractivité des marchés locaux du travail, etc.

Le Conseil salue les travaux du service statistique public pour suivre le développement du télétravail et les trajectoires résidentielles des ménages depuis la crise sanitaire. Il recommande de mobiliser et enrichir les sources de données existantes pour identifier les territoires en croissance ou en décroissance démographique et mesurer les impacts économiques et environnementaux de ces trajectoires.

Mieux connaître les économies territoriales

Avis n° 9 : Mieux connaître les prix et la consommation à des niveaux infranationaux

La hausse des prix de l'alimentation, du logement ou des transports affecte différemment les ménages, notamment en fonction de leur localisation.

Le Conseil accueille avec satisfaction les travaux de comparaison spatiale des prix menés par l'Insee et encourage à mobiliser toutes les données disponibles (y compris données de caisses, données des fournisseurs de gaz et d'électricité) permettant une comparaison des prix par territoires à un niveau plus fin.

Il préconise d'engager des travaux d'élaboration de budgets des ménages et d'observer leur consommation, en particulier les consommations d'énergie, à l'échelle territoriale.

Avis n° 10 : Décrire les marchés immobiliers locaux

Le Conseil demande que soient poursuivis les efforts du service statistique public pour mesurer les prix d'acquisition des bâtiments à usage d'habitation ou d'activité et des terrains.

Il réaffirme la nécessité de disposer d'indicateurs statistiques qui permettent d'analyser le fonctionnement des marchés locatifs locaux.

Il encourage la production des statistiques nécessaires pour mesurer l'impact des lois visant à lutter contre l'artificialisation nette des sols (dite loi ZAN), et la précarité énergétique (sortie des logements les plus énergivores du marché de la location) sur les prix des logements à l'achat ou à la location.

Commission Évaluation du recensement de la population

Le Conseil approuve les avis suivants, émis par la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp).

Avis n° 1 : Faire vivre le partenariat entre l'Insee et les communes

La Cnerp note avec satisfaction les progrès réalisés pour consolider le partenariat entre l'Insee et les communes et encourage la poursuite des travaux de pédagogie et de communication à destination des communes sur la méthode du recensement et l'utilisation de ses résultats. Elle apprécie l'organisation en plus grand nombre de réunions annuelles au niveau départemental, permettant une meilleure appropriation par les élus et services concernés des concepts, méthodes et données produites.

Avis n° 2 : Développer les actions de communication vis-à-vis des citoyens

La Cnerp salue la refonte du site www.le-recensement-et-moi.fr et le développement d'outils de communication sur les réseaux sociaux.

Elle recommande d'effectuer un bilan des initiatives entreprises et de poursuivre ces actions à visée pédagogique pour assurer plus de visibilité.

Avis n° 3 : Alléger la charge des communes et de l'Insee

La Cnerp se félicite des travaux menés récemment pour alléger la charge des communes, en particulier l'expérimentation permettant aux communes de recourir à un prestataire pour le recrutement des agents recenseurs et le projet Recens'smart de production d'un questionnaire adapté à tous les supports informatiques (ordinateur, smartphone, tablette) favorisant le développement de la collecte par internet.

La Cnerp préconise de généraliser l'expérimentation de recours à un prestataire pour les communes qui le souhaitent.

Elle rappelle que l'allègement de la charge et la réduction des coûts des communes peut aussi passer par la mutualisation au sein des intercommunalités.

Avis n° 4 : Poursuivre les travaux méthodologiques pour améliorer les résultats

La Cnerp sera très attentive au développement du Répertoire Statistique d'Individus et de Logements (RESIL), aux liens qui seront tissés entre RESIL et le recensement, et aux bénéfices qui pourront être tirés de son utilisation.

La Cnerp souhaite que le projet RESIL lui soit présenté avant sa mise en service prévue en 2025.

La Cnerp encourage la poursuite des travaux sur l'utilisation de l'intelligence artificielle pour la codification automatique de la nomenclature des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS).

Enfin, en cohérence avec l'adoption à venir du règlement européen Esop, la Cnerp soutient les travaux de production régulière de données carroyées harmonisées au niveau européen à partir du recensement et d'instruire la possibilité de diffuser à une échelle plus fine en milieu urbain.

Avis n° 5 : Adapter le recensement aux demandes des utilisateurs et aux exigences européennes

La Cnerp note avec intérêt les efforts réalisés pour prendre davantage en compte les besoins des utilisateurs externes. Elle préconise des évolutions de la feuille de logement pour mieux documenter les caractéristiques des logements et immeubles, informations importantes pour la transition écologique, et l'introduction de questions sur le lieu de naissance des parents, le télétravail et le handicap (indicateur Gali) dans le bulletin individuel.

La Cnerp soutient la réalisation de l'enquête Familles adossée au recensement de la population afin d'actualiser les statistiques relatives aux situations familiales et aux parcours familiaux. Elle suggère que les résultats de cette enquête ainsi que ceux relatifs aux nouvelles questions soient partagés avec les autres commissions du Cnis susceptibles d'être concernées par ces thématiques, en particulier les commissions « Démographie et questions sociales » et « Emploi, qualification et revenus du travail ».

Enfin, la Cnerp souhaite être informée de l'impact de la mise en application du futur règlement européen sur les statistiques de population (« European Statistics on Population : ESOP ») sur la mise en œuvre et la diffusion des résultats du recensement de la population. Dans cette perspective, elle recommande de faciliter la diffusion des résultats des enquêtes annuelles de recensement.

Avis n° 6 : Avancer la date de publication des résultats du recensement de la population

La Cnerp recommande d'instruire l'avancement du calendrier de publication des résultats du recensement de la population et des conditions de sa mise en œuvre pour répondre aux demandes des élus.

Annexes

Liste des sigles utilisés dans le rapport

APA	Allocation personnalisée d'autonomie
BTP	Bâtiments, travaux publics
Cnerp	Commission nationale d'évaluation du recensement de la population
Cnil	Commission nationale de l'informatique et des libertés
Cnis	Conseil national de l'information statistique
CO ₂	Dioxyde de carbone
Dares	Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques
Esop	<i>European statistics on population (and housing)</i>
ESS	Economie sociale et solidaire
Gali	<i>Global activity limitation indicator</i>
IAA	Industries agro-alimentaires
INE	Identifiant national élève
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
NAF	Nomenclature d'activités française
Neet	<i>Neither in employment nor in education or training</i>
Pacs	Pacte civil de solidarité
PCS	Profession et catégorie socioprofessionnelle
QPV	Quartier de la politique de la ville
Resil	Répertoire statistique d'individus et de logements (projet Insee)
R&D	Recherche et développement
RSA	Revenu de solidarité active
SCN	Système de comptabilité nationale
SFN	Solution fondée sur la nature
SSM	Service statistique ministériel
SSMSI	SSM Sécurité intérieure
Tracov	Enquête sur le vécu du travail et du chômage pendant la crise sanitaire liée au Covid 19
ZAN	Zéro artificialisation nette

